



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commemorations

Question écrite n° 14821

Texte de la question

Se referant a des informations rapportees par la presse, M Charles Ehrmann fait part a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de son etonnement devant la presence au defile du 14 juillet 1989 de percussionnistes guineens, de danseurs chinois, de chanteurs senegalais et indiens ainsi que de zebres et d'elephants. Il lui demande si, au regard d'abord du cout prohibitif avoisinant les cent millions, ensuite du tres faible caractere francais, voire meme revolutionnaire de ces divers elements, et enfin de maniere ponctuelle du refroidissement des relations avec la Chine a la suite de l'affreux massacre de la place Tian-An-Men, il n'envisage pas de revenir a une conception plus traditionnelle de notre glorieuse fete nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire s'etonne de la participation d'artistes etrangers au spectacle que M Jean-Paul Goude a mis en scene a Paris, de l'Arc de Triomphe de l'Etoile a la Concorde, le 14 juillet dernier en soiree. Si l'information sur laquelle il s'appuie ne fait pas reference a la presence d'artistes francais dans cette manifestation, le plus grand nombre des participants sont francais : musiciens, joueurs de tambours, choristes, etc, qui viennent de toutes les regions francaises. La participation etrangere, si elle est representative, n'est en fait pas nombreuse. La Chine a ete presente, ce soir-la, sous la forme d'un hommage aux victimes de la place Tien-An-Men. Quant au montant de 100 millions de francs, il convient de signaler que, par rapport a d'autres manifestations semblables a travers le monde, le cout de ce spectacle n'est pas eleve. La parade du nouveau president americain a coute 140 millions de francs et les funerailles de l'empereur du Japon 700 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14821

Rubrique : Ceremonies publiques et fetes legales

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2868